

COLLOQUE «DE FRONTEX À FRONTEX» DES 22 ET 23 MARS 2018

MISE AU POINT DES ORGANISATEURS

À la suite des violences qui ont émaillé le colloque scientifique relatif à la réforme de l'agence de gestion des frontières extérieures de l'Union européenne, dite agence Frontex, et des interrogations qui se sont manifestées dans une frange de la communauté scientifique grenobloise, les organisateurs de ce colloque souhaitent apporter les précisions suivantes.

Comme tout colloque scientifique, ce colloque sur l'agence Frontex avait pour objectif de permettre un débat d'idées sur un objet appréhendé sous l'angle d'une ou plusieurs disciplines afin de faire progresser les connaissances sur cet objet. En tant que juristes, nous avons logiquement choisi une approche juridique et réunis les spécialistes qui nous paraissaient en mesure d'apporter des regards intéressants et différents sur les raisons de la réforme de cette agence, son fonctionnement et les conséquences de son action, incluant certains des collègues parmi les plus critiques en France sur l'action de Frontex. Pour ce faire, il nous a paru essentiel de ne pas nous cantonner à l'approche universitaire mais d'inclure également le regard de praticiens. Nous avons donc demandé à des personnes travaillant dans diverses institutions ou organes de l'Union européenne ainsi que dans des associations de défense des droits des migrants de présenter leur point de vue sur tel ou tel aspect du sujet en plus de l'appel public à communications qui a été diffusé sur les différents réseaux scientifiques juridiques et les pages de l'UGA.

Le programme du colloque comportait ainsi, outre les 16 universitaires, les interventions de 5 praticiens : un membre du service juridique du Conseil ayant suivi l'élaboration de cette réforme de l'agence Frontex, une personne ayant longtemps travaillé à Europol et sur les questions de criminalité organisée, un membre du service juridique de l'agence Frontex en mesure de nous présenter précisément les nouveaux pouvoirs de l'agence, une personne travaillant à la Commission européenne travaillant sur les relations extérieures de l'Union en matière de migration et une personne représentant le collectif associatif « Frontexit ».

C'est précisément cette démarche ouverte et visant à favoriser un débat d'idées qui a été mise en cause par les initiateurs de l'appel à manifester pour « s'opposer à ce colloque » (sic). Les rédacteurs de ce texte considèrent visiblement que certaines personnes n'auraient pas dû être invitées à apporter leur expertise sur le thème du colloque compte tenu de l'emploi qu'ils exercent ou ont exercé, s'arrogeant le droit de choisir ceux des intervenants qui seraient aptes ou légitimes à intervenir sur ce seul critère. **Nous considérons que cet appel à manifester contre la tenue d'une manifestation scientifique ouverte et publique constitue en soi une atteinte intolérable aux libertés universitaires.** Un colloque universitaire est un lieu de débats et d'échanges scientifiques et humains, parfois vifs mais non-violents. Faire le choix de vouloir empêcher qu'il se tienne

plutôt que d'y participer dénote donc une conception très particulière de la liberté d'expression et du débat démocratique contre laquelle nous nous opposons.

Qui plus est, l'intrusion de manifestants dans la salle du colloque durant l'après-midi du jeudi 22 mars par l'ouverture d'une issue de secours par l'un des participants du colloque a été tout sauf pacifique : certains cagoulés et gantés, certains parmi ces derniers scandant des slogans, comme « Frontex tue, tuons Frontex » ou « fachos », ne laissant pas vraiment entendre la volonté d'établir un dialogue, d'autant que les lieux ont rapidement fait l'objet de dégradations (tags, bris de bouteilles en verre, tables cassées ...). Ces débordements, que les forces de police avaient anticipé et qui a nécessité leur intervention, attestent de la volonté d'empêcher la tenue d'un débat plutôt que d'essayer d'y faire pacifiquement entendre son point de vue.

Nous regrettons vivement la tournure violente prise par les événements. Nous tenons toutefois à rappeler que rien de ceci ne serait arrivé si les rédacteurs de l'appel à manifestation avaient fait part aux organisateurs de leur volonté d'intervenir dans le cadre du débat d'idées. Des contacts avaient d'ailleurs été noués à l'initiative des organisateurs et de certains intervenants, sans succès. Cela est d'autant plus regrettable que la journée du vendredi s'est déroulée dans un climat serein et a permis à plusieurs personnes ayant participé à la manifestation de la veille d'apporter leur point de vue dans le cadre des différents débats prévus au fil de la journée.

Romain Tinière
PR, UGA – Faculté de droit, CRJ



Constance Chevallier-Govers
MCF HDR, UGA - Faculté de droit, CESICE

